

DÉCLARATION EN MATIERE DE STRATÉGIE ERASMUS

Créé en 1913 à Angoulême, l'Institut a une longue expérience d'organisation de stages à l'international et d'accueil d'étudiants ou de médecins étrangers préparant leur diplôme d'état d'infirmier. La mobilité fait partie intégrante de la stratégie de l'institut qui s'appuie sur les objectifs définis par le plan d'actions national de la Croix Rouge.

L'inscription récente du diplôme d'état infirmier dans l'espace universitaire européen nous a incité à demander une charte Erasmus en 2012. Nous l'avons obtenue pour un début effectif sur l'année universitaire 2013/2014.

Cet élargissement dans le choix des mobilités permet aux étudiants et aux salariés qui en bénéficient :

- de développer l'autonomie et la responsabilité professionnelle,
- d'accroître la connaissance et le respect de l'autre,
- d'acquérir une réflexion professionnelle et citoyenne dans une meilleure compréhension des problématiques de santé,
- de s'inscrire dans une dynamique de formation universitaire européenne.

Dès l'obtention de la charte en 2012, l'institut a rejoint le consortium d'établissements d'enseignement supérieur piloté par le Conseil Régional Poitou-Charentes afin d'organiser les stages professionnels en Europe. L'institut donne ainsi la priorité pour le début du programme, à la mobilité stages pour les sortants. Il est prêt à accueillir des entrants dès la rentrée 2013 dans le cadre des contrats d'études en fonction des accords signés avec les partenaires.

Le passage d'une stratégie de stage à une stratégie globale de mobilité se fera progressivement sur la durée du nouveau programme. Il nécessite en effet un important travail en amont permettant de comparer les référentiels d'études de chaque pays, leurs contenus réglementaires et surtout une validation par nos organismes agréés.

Ce choix de mobilité stage est également soutenu par l'expérience déjà acquise dans l'organisation des stages internationaux, mais aussi par la possibilité pour les étudiants d'obtenir des bourses complémentaires à la mobilité, délivrées par le département ou la région sur ce type de mobilité. En effet près des ¾ des étudiants de l'institut sont en situation de précarité et ces aides complémentaires sont indispensables pour permettre au plus grand nombre de partir.

Un des rôles du bureau des relations internationales est d'étudier la situation de chacun, de proposer la mobilité la plus adaptée et de trouver les co-financements indispensables à sa bonne mise en œuvre.

Notre inscription dans Erasmus suppose que nous trouvons des partenaires universitaires européens. Le critère linguistique est important dans la recherche d'organismes de formation. Le choix de pays francophones est un moyen de mettre en œuvre plus rapidement des mobilités et de faciliter les échanges entre formateurs sur les contenus pédagogiques qui sont privilégiés dans tous les accords signés.

Pour mettre en œuvre ces partenariats, l'institut s'appuie sur le réseau des collectivités locales et régionales, sur ses lieux de stage historiques à l'étranger et bien sûr sur le réseau international de la Croix Rouge. Plusieurs contacts sont déjà en cours et nous avons pu finaliser des accords bilatéraux avec trois établissements d'enseignement supérieur européens.

Participer au programme Erasmus+ 2014/2020, c'est pour l'institut la possibilité de poursuivre son travail de perfectionnement de ses enseignements dans un esprit de créativité et d'innovation.

La mobilité permet de susciter de nouvelles coopérations autour de problématiques communes, d'appréhender les pratiques de soins à l'étranger, les particularités culturelles et les différentes politiques de santé, dont pourront également bénéficier ceux qui ne peuvent pas partir.

La mobilité entrante tant des formateurs que d'étudiants sur les lieux de stage et à l'institut enrichit les pratiques professionnelles de chacun.

La mobilité sortante des étudiants leur permet de se confronter à des populations différentes, à d'autres pratiques de soins, de développer des compétences linguistiques et d'être plus à même de prendre en charge dans les structures locales de santé, des patients de toutes nationalités.

La refonte de la formation en soins infirmiers a renforcé les compétences de l'encadrement sur le terrain de stage. Le rôle du tuteur-stage est prépondérant dans l'évaluation des acquis pratiques. L'accueil d'étudiants étrangers participe à l'approfondissement de sa posture soignante comme pédagogique.

La mise en place de ces partenariats avec différents organismes de formation européens est également l'opportunité, pour les étudiants d'accéder après leur diplôme d'état inscrit au grade licence, à des spécialisations universitaires de type master dans ces pays. Pour les formateurs, c'est l'occasion de participer à des programmes de recherche et de s'inscrire dans des réseaux professionnels européens et internationaux.

Eliane FOSSÉ

Directrice de l'IRFSS Croix-Rouge
Française de Poitou-Charentes

